



LE PETIT COLLOIS

LA LETTRE DE LA COLLE-SUR-LOUP



LOGEMENT : CONSTAT DE CARENCE



ÉDITO

L'info municipale proche de vous

Chères Colloises, chers
Collois,

Je suis heureux de vous
présenter votre nouveau
journal d'informations
locales, Le Petit Collois.

En mars dernier, j'ai pris
l'engagement de renouer
le lien de proximité entre
le maire et les citoyens
avec une information
plus fluide dont chacun
sait qu'elle ne passe
pas seulement par un
magazine de 24 pages.

Je vous invite à découvrir
ce journal plus incisif, plus
réactif, qui ne manquera
pas d'évoquer tous les
deux mois les sujets
les plus importants de
l'actualité colloise pour
vous tenir informés en
temps réel de l'évolution
des engagements pris
devant vous.

Je vous en souhaite une
bonne lecture !

Fidèlement,

Jean-Bernard Mion

Maire de La Colle-sur-Loup
Vice-président de la CASA

Jean-Bernard Mion

Le Préfet sanctionne la commune !

En août, l'arrêté préfectoral de carence est venu sanctionner la politique de l'habitat pour la période 2011-2013... Explications.



Un constat de carence bien amer pour les Collois...

La nouvelle est tombée dans la torpeur du début du mois d'août : la commune de La Colle-sur-Loup est frappée d'un arrêté de carence prononcé par le Préfet des Alpes-Maritimes pour non respect de ses objectifs de construction de logements pour actifs sur la période 2011-2013. Un comble !

Voilà que malgré une bétonisation effrénée ces dernières années, avec des immeubles fleurissant aux quatre coins du territoire, la commune n'a pas tenu ses objectifs en matière de logements pour actifs.

Si quelques dizaines d'unités manquent seulement à l'appel, cette décision préfectorale vient clairement sanctionner la politique de l'habitat mise en œuvre

ces dernières années, une politique bradant la qualité des paysages sans pour autant répondre clairement aux besoins et aux objectifs fixés par le Plan Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis. Explications !

2001-2014 :

UNE STRATÉGIE ERRONÉE

À l'entrée en vigueur de la loi SRU en 2001, la commune comptait à peine 42 logements dits sociaux, soit un taux sous les 2% des résidences principales, plus de dix fois inférieur à l'objectif de 20% institué par la loi. Une loi inique certes et dérogeant même avec le principe de non-rétroactivité des décisions

législatives, puisque appliquant un coefficient global sur les logements construits avant son entrée en vigueur... Une loi qui reste à combattre sur le plan politique pour la nouvelle majorité communale, mais une loi dont il fallait néanmoins tenir compte dans la définition de nouvelles orientations stratégiques pour la politique communale du logement. Fallait-il rompre avec le modèle résidentiel développé

sur la commune ? La municipalité d'alors a répondu fort heureusement par la négative en maintenant une politique dynamique des autorisations d'urbanisme pour les résidences individuelles avec la réalisation de 328 logements dans ce cadre entre 2001 et 2014 auxquels s'ajoutent des petits programmes de 4 à 6 logements sans application de coefficient SRU soit 31 logements réalisés dans ce format.

Suite du dossier en page suivante

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 20 NOVEMBRE**



Logement : constat de carence

Pour autant, « il aurait fallu tenir compte de cette réalité résidentielle pour définir les besoins en matière de logement pour actifs, commente le nouveau maire Jean-Bernard Mion, et permettre à la commune de rester ainsi dans les clous ». Ce ne sera pas fait. Si entre 2001 et 2007, une résidence pour actifs de 33 logements voit le jour à proximité de l'église, ce modèle sera rapidement abandonné au profit d'opérations immobilières plus importantes mais ne comportant qu'une part minoritaire de logements pour actifs.

« Il s'agit d'une erreur fatale, poursuit le nouveau maire, car cette politique a conduit principalement à l'implantation d'immeubles dans les quartiers résidentiels, générant parfois des recours des riverains sur le terrain juridique freinant voire bloquant les projets, sans pour autant apporter une réponse claire sur le plan des quotas



attendus ». En effet, affiché à 2,25% en 2004, le taux de logements SRU n'atteindra même pas 4% cette année après la livraison de la Villa Thémis...

Au final, la politique de l'habitat de l'ancienne majorité prévoit la construction totale de 350 logements collectifs pour réaliser 160 logements pour actifs.

UNE AUTRE STRATÉGIE POUR L'AVENIR

« Je défends une autre vision plus raisonnée et surtout plus raisonnable qui concentre l'attention sur la question du logement pour actifs, conclut Jean-Bernard Mion, avec un pourcentage plus élevé lors des opérations collectives et la promotion d'un habitat social résidentiel en villas jumelées ou en petits modules dans les secteurs où cette forme d'habitat domine ». Une approche plus acceptable pour les riverains et répondant tout autant aux objectifs du PLH. Une option mise en application dès le mois d'avril sur les projets en cours de finalisation ou bloqués.

Et un message relayé auprès du Sous-préfet le 26 septembre dernier lors de l'audition de la commune, qui a par ailleurs formulé un recours gracieux auprès du Préfet contre l'arrêté de carence. Car s'il sanctionne la politique conduite ces trois dernières années, l'arrêté de carence constitue un frein à la politique défendue par la nouvelle municipalité dans la mesure où il transfère le droit de préemption au Préfet et frappe les finances communales d'une lourde pénalité financière pour les trois prochaines années. Dans cette optique, l'État sera donc à l'œuvre sans que le maire puisse peser dans les orientations prises... une véritable double peine pour La Colle-sur-Loup !

Verdict dans quelques semaines... n

DITES 37 !

Quel avenir pour le Puits de Tassier ? Victime de la folie immobilière de la précédente municipalité qui souhaitait édifier 73 logements dans cette cuvette résidentielle dépourvue d'une voirie capable d'absorber un nouveau flux de véhicules, les riverains se battent depuis des années pour obtenir une décision plus mesurée. Un combat que Jean-Bernard Mion a fait sien depuis longtemps en défendant une option quantitativement moins ambitieuse préservant le nombre de logements d'actifs. Le promoteur a ainsi revu sa copie en proposant une solution à 49 logements intégrant une quotité de 50% de logements pour actifs. Une proposition qui n'a trouvé grâce ni aux yeux de l'ADRIPT (Association de Défense des Riverains du Puits de Tassier) qui la trouve encore trop élevée au regard du quartier... ni à ceux de la Préfecture qui a attaqué le projet en réclamant la mise en œuvre du programme initial ! Une folie que Jean-Bernard Mion n'a pas manqué de dénoncer dès sa prise de fonction en conviant le Sous-préfet de Grasse à une visite sur place pour prendre la mesure de la situation sur le plan des accès comme de l'insertion urbanistique du projet... Un message répété au nouveau Sous-préfet qui a pris ses fonctions dernièrement. « J'appelle l'État à la raison dans ce dossier, commente Jean-Bernard Mion, car il temps de sortir de l'impasse. J'ai eu l'occasion de rassurer le Préfet sur la volonté de la nouvelle municipalité de respecter le PLH, poursuit le maire, je l'ai prouvé en augmentant le quota de logements pour actifs sur un autre projet dès mon arrivée. Je le répète, 73 logements au Puits de Tassier, c'est impensable ! ». L'ADRIPT défend quant à elle une hypothèse plus basse avec 37 villas jumelées dont une part en locatif social. Un message entendu par le maire qui assistait il y a quelques jours à l'Assemblée Générale de l'association. Une hypothèse qui reste à étudier, mais qui nécessite un accord négocié... sous peine de retour au permis de construire initial signé par l'ancien maire. Au vu des symptômes du cas « Puits de Tassier », Docteur Logement, mieux vaudrait dire 37... n



Le Maire à l'écoute des riverains des Moulières

Les Moulières : un quartier niché sur le versant Est de la route de Cagnes qui a perdu ces dernières années sa quiétude historique au fil du développement du centre commercial installé à ses pieds. Une emprise foncière qui s'étend avec de nouvelles activités qui impactent fortement la circulation automobile. Car au-delà des nuisances sonores ou olfactives touchant le quartier, le problème n°1 reste la circulation et les excès qu'elle génère de la part des automobilistes. Étroit, sans trottoir, légèrement sinueux et en pente plutôt marquée, le chemin des Moulières constitue un raccourci très prisé entre la route de Cagnes et les équipements commerciaux de la péninsule... une situation qui s'est aggravée avec l'implantation du nouveau drive, validée par l'ancien maire, avec un accès direct sur le chemin ! Une aberration !

Un dossier dont Jean-Bernard Mion s'est saisi dès son élection, fidèle aux engagements de proximité et d'écoute des citoyens pris durant la campagne électorale. « C'est pour moi l'occasion de mettre en œuvre la méthode que j'ai proposée aux Colloises et aux Collois, au fil de mes rencontres ». Avant l'été, une première réunion de concertation a été organisée avec les riverains pour discuter des améliorations à mettre en œuvre rapidement pour enrayer la dégradation, tout en envisageant les dispositions à programmer à moyen et long termes pour régler définitivement les problèmes de sécurité. « Dans les semaines suivantes, souligne Patrice Cirio, 1^{er} adjoint délégué à la sécurité, un premier train de mesures a été mis en place avec la restriction de la circulation des camions à 3,5 tonnes et la création d'une zone 30 km/h pour sécuriser la circulation ». Et le maire de se saisir de la question des accès au centre commercial en rencontrant le directeur du magasin, comme le Président du Conseil général et le Président de la métropole pour débloquer le dossier. « L'enjeu, c'est le traitement des accès sur la pénétrente avec la réalisation d'un nouveau rond-point, précise Jean-Bernard Mion, c'est primordial pour que le chemin des Moulières retrouve une fréquentation normale ». Voir d'envisager la fermeture pure et simple du chemin si la situation n'évolue pas favorablement ! « Je n'exclus pas cette solution radicale, conclue le maire, comme j'envisage le renversement du sens de circulation : en voie montante les problèmes de vitesse seront moins prégnants ».

Un nouveau carrefour à feux tricolores régulateurs de vitesse pourrait voir le jour afin de répondre par ailleurs à une autre problématique de sécurité routière sur la route de Cagnes. « Il nous faut aussi prévoir la réfection de la chaussée qui présente un état lamentable, signe de l'abandon de la voirie communale ces dernières années, commente Yves Durand, adjoint délégué à la qualité de la vie et aux travaux, une opération qui sera intégrée dans le plan pluriannuel de réfection des voies communales en cours de préparation. » Affaire à suivre... n



La Colle y gagne

Bravo monsieur le Maire, en quelques semaines vous avez réussi à faire l'unanimité ! Unanimité de mécontents pour la nouvelle organisation scolaire, totalement inadaptée, sans aucun projet éducatif digne de ce nom, d'où l'incapacité à se coordonner avec St Paul qui a réfléchi et fait le choix du jeudi après-midi ! Dommage pour nos petits Collois.

Unanimité aussi de critiques de vos nombreuses embauches au pôle direction qui a presque doublé pour pallier votre indisponibilité ! Mais rien pour améliorer le service aux Collois.

Qui plus est, des embauches de « proches », dont une à la tête de l'administration qui à au moins le mérite d'expliquer votre investiture UMP aux municipales !

Que nous sommes loin de vos beaux discours démagogiques !

cberkess@wanadoo.fr n

La Colle Bleu Marine

Quoi de neuf sur le front ? Après JM Le Pen, plus jeune député en 56, après Marion Maréchal, plus jeune député en 2012, voici David Rachline, plus jeune sénateur en 2014. Ne reste plus que Marine Le Pen, plus jeune Présidente de la V^{ème} République ? Rentrée précipitée de Sarkozy qui aurait préféré attendre 2016 pour une véritable rentrée politique visant l'Élysée. Mais qui, devant la volonté de JF Copé de prendre le poste stratégique de président de l'UMP, se voit contraint de rentrer lui aussi dans la danse ! Très tôt. Trop tôt peut-être. Tiendra-t-il jusqu'en 2017 ?

Et à La Colle ? 700.000€ de travaux prévus annulés par Véolia et la commune mais remplacés par d'autres pour un montant de 705.000€. Et bien que la grande « générosité » de Véolia prenne à sa charge cette somme supplémentaire, je n'ai pas l'impression que la volonté générale soit la recherche d'économies ! Un point intéressant et ... significatif ? Bruno Ligonie n

La Colle à gauche

Qu'on se le dise, la mairie de La Colle sur Loup embauche ! Et pas n'importe qui pour n'importe quoi !

Depuis le 1^{er} septembre, Madame Magne-Ciotti dirige l'ensemble de l'administration municipale. Depuis le 1^{er} octobre Monsieur Garelli est collaborateur de cabinet du maire. On bouleverse l'organigramme et on pousse certains dehors ! Evidemment, ces embauches ont un coût : il a fallu augmenter le budget du personnel.

Réalisés avec une certaine opacité et en activant certains réseaux politiques, ces recrutements étaient-ils indispensables pour notre commune ? Nous le saurons en étant particulièrement vigilants sur l'engagement et l'efficacité de ces nouveaux recrutés. Il s'agit de l'utilisation de nos impôts ! n



Dans les dossiers laissés à l'abandon, je demande l'imbroglie juridique de 1^{ère} classe ! Les Bas Campons ? Bonne pioche... C'est l'histoire d'un chemin, privé certes, mais ouvert à la circulation publique... Et l'ancien maire d'envisager, sans doute à raison, d'intégrer ce chemin dans la voirie communale pour assurer l'entretien réclamé par les riverains. La procédure est engagée, l'enquête publique fait état de

rare oppositions, et, certaine de l'issue favorable, la municipalité engage alors les travaux de réfection de la chaussée pour 180 000 €. Mais voilà, patatras, l'arrêté préfectoral (2008) est attaqué par des riverains qui obtiennent gain de cause en 2012, un jugement confirmé en appel en avril dernier. Retour à la case départ, mais sans récupérer bien entendu les 180 000 € investis imprudemment par la commune.



Histoire d'un double imbroglio !

Aujourd'hui, le chemin des Bas Campons est donc privé, par décision de justice, et le maire n'a aucune autorité sur cette voie : ni pour verbaliser les infractions, ni pour assurer l'entretien... Et les appels à intervenir de certains résidents ne peuvent que rester vains. Qui plus est, le torchon brûle entre riverains, notamment au sujet d'un droit de passage au cœur d'un autre imbroglio... immobilier celui-là ! Et certains de revenir désormais vers la municipalité pour trouver une issue à ce problème. Et voilà le nouveau maire Jean-Bernard Mion appelé à jouer l'arbitre

pour des propriétaires s'estimant floués par un promoteur qui n'est plus là depuis bien longtemps ! Et si aujourd'hui la municipalité a saisi le Conseil d'État pour interjeter appel de la dernière décision de justice, le maire, fidèle à ses engagements en matière de proximité, s'est mué en médiateur afin de trouver un accord amiable satisfaisant tout le monde. Encore beaucoup de conditionnel donc dans ce dossier où un soupçon de bonne volonté serait effectivement le bienvenu. À bon entendeur... n



À L'AGENDA

Jardins Familiaux

Ouverts en septembre dernier sur les parcelles communales chemin du Défoussat, les jardins familiaux de La Colle-sur-Loup permettent aux Collois ne disposant pas de jardin de cultiver un potager. Inauguration officielle :

Samedi 11 Octobre à 11h

Proximité

Jean-Bernard Mion reçoit les Colloises et Collois au rythme d'un samedi sur deux, de 9h à 11h sans rendez-vous. Prochaines permanences :

18 octobre, 22 novembre, 6 et 20 décembre

Souvenir Français

Rendez-vous à 11h pour la traditionnelle messe de la Toussaint à l'église Saint Jacques, suivie d'une procession vers le cimetière à 12h, samedi 1^{er} novembre.

Samedi 1^{er} novembre à 11h

Armistice 14-18

Plus que jamais en cette année qui marque le centenaire du début de la Première Guerre Mondiale, la commémoration du 95^{ème} anniversaire de l'Armistice de 1918 revêt un caractère primordial. Rendez-vous est pris mardi 11 novembre à 12h devant le Monument aux Morts, suivi d'un vin d'honneur offert par la municipalité.

Mardi 11 novembre à 12h

Combattants d'Afrique du Nord

La cérémonie du 5 décembre d'hommage aux soldats morts en Algérie, au Maroc et en Tunisie aura lieu à 12h15 place des Combattants en Afrique du Nord.

Vendredi 5 décembre à 12h15



EN 3 MOTS

Pennac : un mur anti-bruit ?

En réponse aux plaintes de nombreux riverains du quartier, la municipalité a engagé une étude de faisabilité et de pré-dimensionnement en vue de la construction d'un mur de protection acoustique au droit de l'école Daniel Pennac. Estimée aux environs de 6 000 €, il pourrait s'agir d'une première piste pour tenter de résorber les nuisances sonores générées par l'école. Les solutions avancées par les études lancées jusqu'à ce jour retiennent l'option de la construction d'un mur acoustique séparant l'accès à la cuisine centrale et les propriétés privées limitrophes. Une solution qui resterait toutefois soumise à l'autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France. À suivre...

Papys & mamies trafic

En 2004, les premiers avaient jeté l'éponge, faute de sécurité et de reconnaissance... financière. Aujourd'hui, c'est avec des moyens renforcés et une rémunération adéquate que la municipalité a décidé de recruter 4 agents de surveillance des écoles, plus communément appelés « papys et mamies trafic », pour renforcer les effectifs de la Police Municipale et sécuriser les abords des écoles aux entrées et sorties de classe.

Activités périscolaires

Depuis septembre, les élèves collois ont découvert les nouveaux rythmes scolaires. Après une nécessaire phase d'adaptation, les activités périscolaires, organisées par les intervenants municipaux et les associations colloises, sont désormais en place sur l'ensemble des écoles de la commune. Sur libre inscription des enfants, accompagnés en cela des animateurs de la commune pour favoriser leur autonomisation et leur responsabilisation, les animations sont organisées sur la pause méridienne, comprennent un temps transitoire de repos avant le retour en classe et sont sans incidence financière pour les parents. Retrouvez toutes les activités sur www.lacollesurloup.fr n

C'EST VOUS QUI LE DITES !

Les Collois parlent aux Collois...

Des nouvelles des petits...

« Quelques mots pour vous faire part de notre grande satisfaction des services rendus par la structure multi-accueil "Le Mas des P'tits Loups". [...] nous avons été grandement satisfaits par le professionnalisme, la gentillesse et l'intelligence du personnel de direction et d'encadrement. »

Brigitte et Eric

Les problèmes de transports, on en parle ?

« Je viens d'aller faire la carte de bus étudiant pour mon fils qui va à la fac de lettres à Nice : il prend le 400 de La Colle-sur-Loup jusqu'à Magnan. Oh surprise : il ne peut pas prendre le bus à la Colle-sur-Loup mais doit aller aux Espères et descendre aux Espères : La Colle-sur-Loup et St-Paul de Vence n'étant pas compris dans le tarif [...]. Comment se fait-il que les étudiants soient lésés comme ça car je suis sûre qu'il n'y a pas que mon fils ? »

Isabelle

La réponse du Maire

« [La Colle-sur-Loup a eu] un Maire vice-président délégué aux transports au sein de la CASA qui n'a, en 13 ans de mandat, apporté aucune solution au problème [...] subi tout au long de ces années par la grande majorité des colloises et des collois usagers du bus 400. [...] Cette situation résulte de l'absence d'accord entre le Conseil général, la métropole Nice Côte d'Azur et la CASA. J'ai ouvert cette discussion avec la volonté de trouver une issue favorable à ce problème dans l'intérêt des familles colloises. »

Extraits de mails de la boîte en direct avec Jean-Bernard Mion sur proximite@mairie-lacollesurloup.fr



EN DIRECT AVEC VOS ÉLUS

Les permanences des élus

Patrice Cirio, 1^{er} adjoint délégué à la Sécurité, à la Prévention des Risques et aux Déplacements

1^{er} et 3^{ème} vendredi du mois de 10h à 12h, Salle du Conseil Municipal, sans rendez-vous

Béatrice Cubizolles, adjoint délégué à la Famille, à la Vie Scolaire et Périscolaire

2^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois de 13h30 à 15h30, Service Enfance et Jeunesse (rue Max Barel), sur rendez-vous au 04 93 32 42 04

Marc Boriosi, adjoint délégué au Développement Économique et Durable, à la Protection et Valorisation des Patrimoines et Traditions Colloises

2^{ème} et 4^{ème} samedi du mois de 10h à 12h, Salle du Conseil Municipal, sur inscription auprès de l'Office de Tourisme : 04 93 32 68 36

Catherine Marino, adjoint délégué aux Ressources Humaines et à la Gestion Administrative

1^{er} et 3^{ème} mardi du mois de 17h à 18h, Salle du Conseil Municipal, sans rendez-vous

Jean-Philippe Chauvin, adjoint délégué aux Finances, à la Commande Publique et à l'Évaluation des Politiques Locales et

Syndicales

1^{er} et 3^{ème} samedi du mois de 10h à 12h, Salle du Conseil Municipal, sans rendez-vous

Déborah Minei, adjoint délégué à la Vie Locale, à la Participation Citoyenne et aux Relations avec les Associations

1^{er} et 3^{ème} mardi du mois de 16h à 18h, Salle du Conseil Municipal, sans rendez-vous

Yves Durand, adjoint délégué à la Qualité de la Vie et aux Travaux

1^{er} et 3^{ème} vendredi du mois de 16h30 à 17h30 aux Services Techniques (rue Clemenceau) sans rendez-vous
Attention, pas de permanence le vendredi 7 novembre

Cécile Rauzy, adjoint délégué à la Solidarité, au Lien Social et aux Actions Intergénérationnelles

Tous les mercredis de 8h30 à 12h30 au CCAS (chemin du Canadel) sans rendez-vous

Philippe Lemessier, conseiller municipal délégué aux Sports

1^{er} et 3^{ème} samedi du mois de 9h à 11h, Salle du Conseil Municipal, sans rendez-vous
Attention, pas de permanence jusqu'au 15 novembre n



EN DEUX MOTS

Trophée des Sports

Parce qu'il n'est pas de saison sportive sans podium final, le Trophée des Sports a récompensé les adhérents et bénévoles des clubs collois et saint-paulois pour leurs résultats et implication durant la saison 2013-2014.

Une saison couronnée de succès pour les divers clubs collois, du football au canoë kayak en passant par la gymnastique rythmique, avec des sportifs portant toujours plus haut les couleurs de La Colle-sur-Loup.

LE KAYAK COLLOIS À L'HONNEUR

Du côté du kayak, La Colle-sur-Loup a une fois de plus brillé en la personne d'Émilie Fer, jouant son titre aux Championnats du Monde de Deep Creek aux États-Unis en septembre dernier. La Colloise, tenante du titre en kayak monoplace, n'a échoué aux portes de la finale en individuel, avec une 22^{ème} place loin de ses capacités habituelles, que pour mieux décrocher l'or quelques heures plus tard lors de l'épreuve en équipes.

Direction désormais les Jeux Olympiques de Rio en 2016 pour conforter son titre.

De quoi encourager les vellétés sportives pour cette saison 2014-2015... Rendez-vous à la fin de l'année pour un nouveau bilan sportif! n



MARCHÉ

Premier bilan

À cœur des enjeux de l'attractivité du village, le marché hebdomadaire du samedi a fait l'objet des premières attentions de la nouvelle équipe municipale. Une première expérience de délocalisation a été conduite ces dernières semaines : « L'objectif était de répondre aux attentes exprimées par les marchands, précise Marc Boriosi, adjoint délégué au développement économique, afin de retrouver une dynamique pour un marché qui était sur le point de périliter faute de stands ». Décision est prise d'installer les étals près du Jeu de Paume et de remonter la rue Clemenceau pour favoriser la fréquentation. Un pari gagné au départ avec une progression rapide du nombre de stands grâce à l'action conduite par l'Office de Tourisme désormais en charge du pilotage de l'opération.

« Mais la dynamique n'a pas survécu à la période estivale », poursuit l'adjoint au maire. Car les marchands regrettant une fréquentation plutôt médiocre malgré la communication mise en place se retirent rapidement. Certes, il faut savoir laisser du temps au temps, mais les interrogations pointent sur la viabilité du marché. La municipalité doit en débattre avec les commerçants dans les prochains jours afin de tirer un premier bilan et d'envisager, dans la concertation, la suite à donner à ce dossier. n



Fête du Pays Vençois

Moteur dans la volonté de voir le SIVOM du Pays Vençois investir le champ du développement touristique, La Colle-sur-Loup s'est tout naturellement associée à la 1^{ère} Fête du Pays Vençois les 27 et 28 septembre derniers. L'occasion pour les communes membres du SIVOM de promouvoir leurs richesses patrimoniales, historiques, culturelles, culinaires... pour un grand week-end festif. Durant deux jours, les cités du pays vençois ont unis leurs savoir-faire pour proposer une fête appelée à devenir un rendez-vous incontournable du calendrier de rentrée du Moyen Pays, et c'est un public enthousiaste qui a découvert avec plaisir les plantes à parfum et les danses folkloriques traditionnelles de La Colle-sur-Loup. n



PATRIMOINE

La Colle, autrefois...



Superbe succès pour cette 22^{ème} édition de la Fête des Métiers d'Antan, dimanche 14 septembre dernier. L'été a même joué les prolongations pour la peine... Résultat, une magnifique journée ensoleillée, dont chacun a profité au fil des rues du village décoré pour l'occasion.

Une centaine d'artisans d'autrefois, du rémouleur au maroquinier en passant par le forgeron, a fait le déplacement et tous ont joué le jeu pour régaler les visiteurs enchantés de leur savoir-faire ancestral.

Sur la place de Gaulle, les lavandières ont donné de la voix pour des saynètes hautes en couleurs, tandis qu'un mariage d'antan et de nombreuses danses folkloriques ont ravis petits et grands... La rue Foch s'est fait l'écrin des scènes

d'autrefois avec le curé, la maîtresse d'école, la fileuse de laine et tant d'autres démonstrations de métiers au parfum d'autrefois...

Du côté du Jeu de Paume, place à l'art scénique et aux vieilles dentelles avec les reconstitutions des espaces de vies des années 1900 : les couturières, les chapeliers, les dentelières... ou encore les savoureuses odeurs des étals à l'ancienne de produits frais des Jeunes Agriculteurs 06...

Et parce que La Colle, autrefois comme aujourd'hui, c'est avant tout une affaire de convivialité et de bonne humeur, c'est autour d'un vin d'orange de l'amitié que Collois et visiteurs ont décrété que cette édition était une réussite incontestée! n



C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS

Libération

Le 26 août dernier, La Colle-sur-Loup commémorait le 70^{ème} anniversaire de la libération de la commune. L'occasion pour Jean-Bernard Mion de rendre un vibrant hommage à Walter Ladd, sergent américain tombé au « Pont aux Pierres » pour libérer la ville.

Une plaque est désormais apposée en sa mémoire place de la Libération.

LE PETIT COLLOIS - N°1 - Octobre 2014

Édité par la Mairie de La Colle-sur-Loup
Chemin du Canadel • 06480 La Colle-sur-Loup
Tel : 04 93 32 83 25 • www.lacollesurloup.fr

Directeur de la Publication : Jean-Bernard Mion
Maquette : Le Principe de Stappler
Rédaction et mise en page : Communication
Photos : Communication

Impression
Imprimerie Perfecta • 04 93 73 79 96
2 500 exemplaires

